

val de gâtine

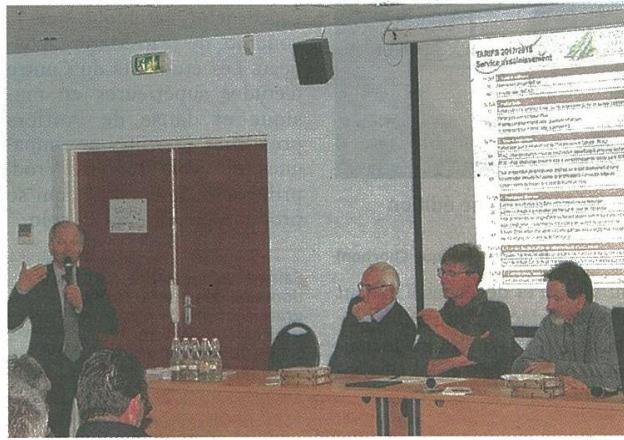
# Les élus communautaires soutiennent Gâtin'éméis

Le président Rimbeau a rappelé aux délégués que des sujets complexes les attendent en 2018, mais que le chemin parcouru en un an est encourageant.

L'assemblée a reçu Bernard Merlet et Jean-Michel Fourniau, de l'association Gâtin'éméis. Une courte présentation qui permet de sensibiliser les élus. La Gâtine box a été évoquée, elle permet de valoriser les richesses du territoire, de répertorier les commerçants, ou les prestataires qui reçoivent la Gâtinelle (monnaie locale qui a vocation à circuler en Gâtine poitevine en complément de l'euro).

**Compétence eau et assainissement.** Les élus ont décidé en novembre d'inscrire dans les statuts l'eau dans les compétences optionnelles et l'assainissement dans les compétences facultatives. Celles-ci seront déléguées au Smeg (syndicat mixte des eaux de la Gâtine) et au Seco (syndicat des eaux du Centre-Ouest). A l'avenir, le Seco assurera la compétence production et le Smeg l'assainissement. Chaque syndicat conservant sa distribution.

Philippe Albert, président du Smeg, et Christian Bonnet, président du Seco, sont venus décrypter ce fonctionnement aux délégués communautaires.



Philippe Albert et Christian Bonnet (sur la gauche), sont venus informer les élus communautaires du futur de l'eau sur le territoire.

« Je vous remercie d'avoir été réactifs, en prenant la compétence eau et assainissement, effective au 1<sup>er</sup> janvier prochain, explique Christian Bonnet. Il était important de recentrer l'activité de chacun sur son cœur de métier ».

Pour Philippe Albert, « c'est un partenariat qui s'instaure entre nos deux syndicats. Il est important que l'on ait trouvé un équilibre, pour que les territoires puissent avancer ensemble, dans une bonne dynamique (\*) ».

**Repas à domicile.** La société API de Chasseneuil-du-Poitou a été retenue. Elle devance de peu Sarcel à Ardin, association locale, mais le code des marchés dirige les décisionnaires vers API à hauteur de 4,85 € le repas à l'achat (4,98 € avec pain). Les besoins sont estimés approximativement à 16.000 repas annuels. Concernant le portage à domicile, il en coûtera 8,90 € aux bénéficiaires (9,20 € avec pain) pour un repas.

**Rythmes scolaires.** Le Dasen

a demandé aux communes et intercommunalités, de délibérer avant le 15 décembre au sujet des rythmes scolaires. Le conseil vote pour un maintien à quatre jours et demi pour six écoles de l'ex-Pays sud Gâtine (compétent en matière scolaire).

**Ordures ménagères.** Sur l'ex-Pays sud Gâtine, la gestion des déchets est assurée par délégation par le SMC Haut Val de Sèvre. Malgré 7 contres et 6 abstentions, les élus votent majoritairement pour un maintien de la redevance 2018 au prix de celle de 2017. Certains regrettent que les baisses de tarifs du SMC ne soient pas répercutées sur les foyers. A partir du 1<sup>er</sup> janvier, la facturation sera gérée par la régie Sictom (compétente sur l'ex-Val d'Egray et l'ex-Gâtine-Autize), nouvellement créée au sein de Val de Gâtine. Cette donnée a un coût et elle incite la majorité à ne pas baisser la redevance des foyers de l'ex-Pays sud Gâtine.

(\*) La prise de compétence eau et assainissement et leur délégation au Smeg et au Seco, sont suspendues à la délivrance des arrêtés préfectoraux, dans le cadre de la modification des statuts de Val de Gâtine.